



Assemblée Générale

PROCÈS-VERBAL du Samedi 09 Novembre 2013 à La Chapelle sur Erdre

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par Alain DURAND, Président

Monsieur Alain DURAND, Président de la Ligue, prend la parole et ouvre l'Assemblée Générale.

*Monsieur le Maire, Messieurs les Maires,
Messieurs Les Partenaires de la Ligue,
Mesdames et Messieurs Les Présidents,*

Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille à notre Assemblée Générale dans l'espace culturel de La Chapelle sur Erdre.

Aussi et avant tout, en ce début d'Assemblée, je souhaite saluer et remercier Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire, Monsieur Abdelkader KARZAZI, Président du club de l'AC CHAPELAIN, son équipe de dirigeants et tous ceux qui ont œuvré pour l'organisation et la mise en place de cette Assemblée Générale.

Mais j'ai également la grande satisfaction de vous remercier pour votre participation à nos travaux, qui montre votre attachement et votre engagement à la vie du football régional.

J'ai le devoir également de vous présenter les excuses de :

- Monsieur Noël LE GRAET, Président de la FFF
- Monsieur Lionel BOLAND, Président de la LFA
- Monsieur Jacques AUXIETTE, Président du Conseil Régional
- Monsieur Thierry PERIDY, Directeur de la DRJSCS
- Monsieur Yunsan MEAS, Président du CROS des Pays de la LOIRE
- Monsieur Gérard BAUDRY, Directeur du CREPS
- Monsieur Claude SIMONET, Ancien Président de la FFF et de la Ligue de l'Atlantique
- Monsieur Pascal GALIBERT, Membre du Conseil et Président de la CRA
- Madame Florence AUDOUIN, Membre du Conseil et Présidente de la Commission de Féminisation

Je voudrais saluer et remercier de leur présence :

- Monsieur Michel TRONSON, Vice-Président de la LFA
- Messieurs les Partenaires de la Ligue (INTERSPORT- TOYOTA – NIKE - CREDIT MUTUEL – OUEST France - OMR)

Mais avant de passer la parole à ceux qui nous accueillent, Monsieur Le Maire, je souhaiterais tout d'abord rendre un hommage à tous ceux qui nous ont quitté (joueurs, arbitres, éducateurs et dirigeants) au cours de la dernière saison et depuis le 1er juillet 2013 avec une pensée particulière à Yves BONNIN, Grand serviteur du Football.

Aussi, je vous demande quelques instants de recueillement.

2. Présentation de la Ville de La Chapelle sur Erdre par Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est tout simplement une nouvelle fois un grand plaisir de vous accueillir pour votre Assemblée Générale ici à Capellia, ici à la Chapelle sur Erdre. Vous y prenez vos habitudes.

C'est aussi tout simplement pour moi l'occasion de saluer une nouvelle fois votre engagement, votre bénévolat, votre passion que vous souhaitez faire partager à de nombreuses personnes. Et en tant qu'élu local, nous avons tout simplement cette conscience que sans votre engagement la vie de notre commune ne serait pas ce qu'elle est.

Je souhaite également vous dire qu'à La Chapelle sur Erdre, nous sommes engagés dans une dynamique sportive. C'est particulièrement important pour le devenir de notre commune. Nous allons cette année avoir près de 7000 sportifs dans les 33 clubs que nous avons. Ce sont 25 disciplines qui sont pratiquées. C'est donc une chance d'avoir cette diversité sportive sur notre commune, mais c'est aussi une chance d'avoir de nombreux Chapelains engagés dans la passion du football.

A travers le travail des différents clubs de foot de la Chapelle sur Erdre, ce sont près de 800 personnes qui pratiquent la passion du football sur notre commune et notre travail est de les soutenir, de soutenir le mouvement sportif.

A l'heure des bilans nous avons augmenté les subventions, au cours de ce mandat, de 60 %. Nous avons été au cœur de l'engagement des clubs et dans les prochaines idées pour le foot, nous avons des projets d'équipements sportifs sur notre commune pour continuer d'accompagner la pratique sportive et le football.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale et c'est une nouvelle fois un plaisir de vous accueillir ici à la Chapelle sur Erdre.

Le Président, Alain DURAND, remet un cadeau souvenir de la Ligue à Monsieur Le Maire.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 17 Novembre 2012 à La Chapelle sur Erdre

En l'absence d'observation, l'Assemblée est invitée à sortir les cartons verts (pour), rouges (contre) et blancs (abstention), lesquels seront utilisés tout au long de la matinée.

Avec une majorité de cartons verts, (4 contre) le procès-verbal est adopté.

4. Présentation du Rapport Moral par Jean-Luc MARSOLLIER, Secrétaire-Général

Vous avez entre les mains un support très complet réalisé par notre service communication.

Pour les temps forts, voici ce que j'ai ressorti :

Le changement de présidence à la tête de la Ligue

Cela s'est fait en 2 temps. En février dernier, le comité exécutif de la Ligue actait la démission de Michel TRONSON, élu nouveau vice-président de la Ligue du Football Amateur, et ce conformément aux statuts de la FFF.

En vertu des statuts de la Ligue Atlantique et dans l'esprit du nouveau scrutin de liste portant une équipe et un projet, le candidat élu en 2^{ème} position, Alain DURAND, assumera la présidence par intérim jusqu'à l'officialisation de sa nomination au Conseil de Ligue du 25 mars 2013.

Vous me permettrez de saluer l'engagement indéfectible de ces deux hommes qui ont pris le parti de relever le défi de consolider et pérenniser les fondements d'une ligue visionnaire et novatrice et résolument orientée vers le service aux clubs.

L'organisation de 5 matchs internationaux : du jamais vu

Avec en point d'orgue le match France-Australie féminins à Angers Jean-Bouin. Tout avait débuté avec la double confrontation France – Colombie en U17 féminin. L'air de l'Atlantique a réussi à nos petites tricolores, (mieux qu'à leurs aînées !), avec parmi elles nos deux Angevines Romane BRUNEAU et Cindy PERRAULT, puisqu'elles ont été sacrées championnes du Monde en Azerbaïdjan...

Autre double opposition internationale, en futsal cette fois, entre l'équipe de France et l'Ukraine. Une belle promotion pour la discipline grâce aux Bleus du Nantais David LE BOETTE ...

Enfin, nous avons eu le National de Beach Soccer qui a posé pour la 2e fois ses structures à Saint-Jean de Monts, durant 3 jours, avec le succès populaire que l'on sait.

Nos clubs tirent vers le haut

Parlons de vous, de nos clubs nationaux avec les performances en Coupe de France de Fontenay et Vertou qui sont allés jusqu'aux 16e de finale, contre des Ligue 1 (les uns face à Troyes, les autres contre Evian TG),

Luçon qui est devenu notre 3e club en National, après Le Poiré et Carquefou : c'est un record pour la Ligue...

En futsal, le FC Erdre, vice-champion de France a donc intégré le top 12 national, juste récompense d'un travail de plus de 10 ans. Et, Nantes Bela a rejoint l'antichambre de la Ligue 2.

La belle saison du football en milieu scolaire, un axe fort de notre politique, avec la création de 6 nouveaux Pôles Régionaux d'Excellence. Ce plan d'action reconnu est légitimé par le sacre de la Section Sportive Régionale d'Angers Chevrolier, devenue championne de France dans l'ancre de Clairefontaine.

Ce fut aussi une grande saison pour la féminisation, avec 2 rassemblements féminins et des opérations fédérales déclinées comme «le football des princesses», un plan qui a conduit à une hausse sensible du nombre de licenciées. Plus qu'un frémissement d'ailleurs...

Progressivement, mais patiemment, le Futsal prend sa place dans le paysage footballistique régional au point d'enregistrer une forte hausse des effectifs. Une sélection Atlantique seniors s'est d'ailleurs illustrée dans une rencontre interligues placée sous le regard de la DTN.

Je compléterais ces slides en évoquant le lancement réussi de la réforme des formations techniques avec les CFF. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler en 2e partie d'AG.

Un plan de communication volontairement « agressif » avec la création d'une page Facebook et l'ouverture d'un compte Twitter, parce qu'on ne peut échapper à l'intérêt des réseaux sociaux pour relayer la vie de la ligue, une newsletter beaucoup plus régulière et enrichie, sans oublier la bonne utilisation, et le mérite vous en revient totalement les clubs... de la messagerie officielle.

Enfin, un plan marketing vraiment abouti, là encore en termes d'image que l'on entend véhiculer et vendre, car notre Ligue a des atouts, mais aussi au service des clubs grâce à un retour en termes de partenariats objectifs, notamment sur notre championnat-élite DH Intersport (dotations, bons de formation, etc.).

Bref, la nouvelle équipe qui s'est attelée à la tâche n'a pas ménagé sa peine pour vous accompagner.

En l'absence de remarque, d'abstention et d'avis contraire, le rapport-moral est adopté à l'unanimité.
--

5. Présentation des Partenaires de la Ligue par Philippe LESAGE, Vice-président en charge du Pôle Marketing

Permettez-moi de vous donner le nom des personnes qui composent le Pôle Marketing de votre Ligue.

Anthony BELLORGE, Didier ESOR, Luc BRUNEAU, David CADIOU et Laurent YDIER.

Notre Objectif :

Il est double :

- *Professionnaliser nos actions évènementielles pour valoriser nos compétitions, auxquelles vous, clubs et licenciés de la Ligue, participez.*
- *Rechercher de nouveaux partenariats avec toujours pour ambition d'intégrer une plus-value pour nos clubs, nos licenciés, à travers une démarche de construction innovante avec nos interlocuteurs.*

Quelques exemples :

TOYOTA Cote Ouest Auto :

Partenaire de la LAF par la mise à disposition à l'année d'une voiture à titre gracieux.

INTERSPORT :

Accord signé : naming DH-INTERSPORT. Visibilité lors de nos actions (football en milieu scolaire, finales coupes Atlantique...).

Leur contribution : Chèque formation de 800 € pour les clubs de DH, remise de 10% pour nos licenciés, 20% sur les chaussures et aussi pour nos clubs (25% minimum sur le tarif catalogue).

NIKE :

Partenariat signé : partenariat d'image via la fourniture des équipements textiles pour la LAF.

Leur contribution : dotation de tenues pour nos stages vacances, ballons pour les clubs de DH-INTERSPORT...

OUEST-FRANCE :

Partenariat signé : partenariat d'image via nos médias internes, nos organisations.

Leur contribution : promotion de nos évènements dans les quotidiens, parrainage de certaines remises lors de notre soirée des Trophées de l'Atlantique.

CREDIT MUTUEL :

Partenariat signé : partenaire officiel des stages vacances organisés par la Ligue pour 3 ans, partenaire en 2012 de la finale de Coupe Atlantique Féminine.

Leur contribution : aide à la valorisation des FootStageAtlantique, financement avec la LAF et Atlantique Habitations de stages vacances pour permettre leur accès à 50 enfants issus de zones dites « sensibles ».

OMR :

Partenariat signé : fourniture de matériels d'impression à la Ligue pour 3 ans, naming de la Coupe Atlantique Séniors.

Leur contribution : aide à la valorisation de la Coupe Atlantique Séniors, lancement en 2014 d'une dotation privilégiée de matériels d'impression pour les clubs qui en auraient besoin, via sa Fondation.

Certains de nos partenaires sont d'ailleurs présents aujourd'hui pour vous rencontrer, présenter nos projets communs.

N'hésitez surtout pas à aller les voir en matinée ou ce midi, ils sont à votre disposition.

Voici donc, en quelques mots, présenté l'état d'esprit qui guide nos actions. Un travail de construction qui n'en est qu'à son début et qui nous l'espérons vous permettra d'en récupérer certains bénéfices.

6. Présentation du Rapport Financier 2012-2013 par Alain DURAND, Trésorier Général

Conformément à nos statuts et aux dispositions de la loi sur les associations prévoyant que les comptes doivent être soumis à l'approbation de leurs sociétaires, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la Ligue pour la saison 2012-2013 (du 1^{er} juillet au 30 juin) tels qu'ils vous ont été transmis en date du 18 octobre 2013.

Outre les nombreuses missions entrant dans le champ d'application habituel d'activité de la Ligue, le résultat de l'exercice, dont les incidences financières sont globalement maîtrisées, a été impacté d'une part par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien et la mise aux normes des infrastructures immobilières et au litige social opposant la Ligue à un cadre d'état qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Mes commentaires porteront sur le diaporama qui vous est présenté, reprenant les points principaux.

• Les Produits

Le poids de nos produits s'élève à 5 582 668 €.

Les produits significatifs sont :

- *Les licences et droits de changement de clubs : 42,44 % soit 2 369 K€,*
- *Les subventions à hauteur de 19,59 %, soit 1 093 K€,*
- *Les recettes et activités C.R.T. représentent 14,04 % soit 784 K€,*
- *Les compétitions régionales dont l'arbitrage : 8,34 % soit 466 K€,*
- *Les recettes de Coupe de France (dont FFF) : 1,15 % soit 64 K€,*
- *Les amendes (dont la discipline) : 2,21 % soit 123 K€.*

• Les Charges

Les charges s'élèvent à 5 441 973 €.

Les charges significatives sont les suivantes :

- *Salaires, charges et assimilés : 24 %, soit 1 306 K€,*
- *Redevances Districts : 12,88 % soit 701 K€,*
- *Déplacement, missions, hébergement (notamment du Pôle Espoirs) : 9,20 %, soit 501 K€,*
- *Restauration et hôtellerie (C.R.T.) : 8,07 % soit 439 K€,*
- *Dotation aux amortissements et aux provisions : 8,82 % soit 480 K€.*

• Analyse

A l'analyse de ces éléments on constate que :

- *Les recettes licences et droits de changement de clubs progressent de 1,71 % alors que les charges licences et droits de changement de club progressent de 4,89 %,*
- *Le poste arbitrage est déficitaire de 1 480 €,*
- *Les engagements et recettes compétitions régionales représentent 2,98 % des recettes totales,*
- *Les amendes ne représentent que 2,21 % des recettes totales.*

Les autres postes n'appellent pas de remarques particulières.

- **Définition du produit des licences**

La question que vous posez régulièrement est « Quelle est l'affectation de nos licences ? », vous trouverez la réponse sur le diaporama qui vous est présenté derrière moi :

Les recettes licences représentent 2 070 K€ desquels il faut déduire la part Fédérale (228 K€), la part MDS (290 K€), le coût direct des salaires et charges (125 K€), les charges de gestions courantes directes (imprimante, électricité... 103 K€) et la part que la Ligue reverse aux districts (529 K€) ce qui laisse à la Ligue un solde « Licences » de 795 K€.

Ce solde a de multiples utilisations, il sert au financement de :

- **Le Football en Milieu Scolaire :**
 - o 2 SSR
 - o 4 SSA
 - o 15 PRE
 - o 23 SSS
- **Le Pôle Espoirs**
- **Les actions techniques :**
 - o Les formations dispensées par la Ligue
 - o Les sélections de Ligue (U14, U15 masculin, U15 féminines, U16-U17, UEFA...)
 - o Les actions et frais de gestion de l'Equipe Technique Régionale
- **Les frais généraux :**
 - o Les Commissions Régionales
 - o Les charges de gestions courantes (gaz, eau, fournitures de bureaux, entretien et maintenance...)

- **Synthèse générale**

Un compte de résultat excédentaire.

Le résultat de l'exercice concernant l'ensemble des activités s'élève à 140 695 € contre 137 816 € en 2011-2012.

Soit 2 879 € de plus (avec des charges qui augmentent de 350 559 € et des produits qui augmentent de 353 438 €).

- **Analyse du Résultat**

Le résultat de la Ligue est de 140 695 € ce qui représente :

- 1,23 € par licencié (contre 1,22 € la saison dernière),
- 2,52 % des produits de la saison (contre 2,63 % la saison dernière),
- 2,63 % des charges d'exploitation (contre 2,75 % la saison dernière),

- **Résultat de l'exercice et proposition d'affectation**

Le résultat de l'exercice s'élève à 140 695 €, il reste positif en confirmant, la bonne maîtrise des charges de notre cycle d'exploitation.

Aussi nous vous proposons de consolider nos fonds propres en y affectant l'intégralité du résultat de l'exercice, soit 140 695 €.

- **Bilan synthétique**

- Actif : 6 019 638 € contre 5 857 939 € la saison dernière.

L'actif immobilisé au 30 juin est de 3 139 K€ contre 3 407 K€ soit un écart de 268 K€,

L'actif circulant au 30 juin est de 2 881 K€ contre 2 451 K€ soit une évolution de 430 K€.

- Passif : 6 019 638 € contre 5 857 939 € la saison dernière.

Les capitaux propres progressent de 106 K€ sous l'effet (entre autre) de l'affectation du résultat de l'exercice 2011-2012 pour atteindre 3 612 K€.

Les dettes diminuent de 117 322 € principalement en raison du remboursement du capital des prêts et s'élèvent à 2 408 K€ (dont 1 096 K€ d'emprunt bancaire).

- **Capitaux propres**

Quel est l'intérêt des capitaux propres pour une Association ?

La crise financière que nous traversons peut soulever des incertitudes sur la stabilité de sa gestion et sa capacité à faire face à ses engagements à tout moment.

1. Leur Nature :

Les capitaux propres d'une Ligue sont les capitaux dont elle dispose pour garantir son activité. Ils sont constitués pour l'essentiel de l'argent apporté par les sociétaires – le capital social – du cumul des résultats et des réserves.

Les capitaux propres d'une association représentent les ressources les plus durables dans la mesure où ils n'ont pas d'échéance.

2. Leur Rôle :

Les capitaux propres constituent un matelas de sécurité pour faire face aux situations difficiles et permettent donc d'absorber des risques non prévus.

Le niveau des capitaux propres est un gage de solvabilité et de solidité financière pour réaliser son développement

Au regard des chiffres qui vous ont été présentés, les capitaux propres de la Ligue demeurent encore insuffisants pour faire face aux risques latents, pour assurer le développement de notre discipline et d'aborder l'avenir avec sérénité.

- **Conclusion**

La qualité des comptes qui vous ont été présentés atteste de la réalisation d'un réel travail de fond.

Celui-ci a permis, par une politique engagée de rationalisation, voire de rigueur dans l'utilisation des moyens de la Ligue, de maintenir un résultat net bénéficiaire, tout en conservant le financement des actions nécessaires au développement du football de masse et de notre élite régionale.

En parallèle, des travaux de mise aux normes ont été ouverts : rénovation des salles de réunion du CRT et du siège social.

Ces investissements sont structurants mais indispensables et nous permettront de préparer l'avenir.

Dans un contexte durable de limitation des financements publics, les associations sont contraintes d'accorder une attention accrue à leur gestion financière. Il n'existe pas d'incompatibilité entre cette gestion et les principes associatifs.

Les informations dont nous disposons à ce jour et les perspectives économiques qui en découlent doivent nous inciter à envisager l'avenir avec prudence et à prévoir, sereinement, un renforcement de notre situation financière.

La forte volonté du COMEX et du Conseil de Ligue est de mieux contenir les charges d'exploitation qui auront pour effet de dégager plus de capacité de financement pour conduire et réaliser les actions de notre projet.

Ainsi une politique de réel partenariat entre la Ligue, les Districts et les Clubs doit trouver son aboutissement dans le soutien apporté par la Ligue aux moyens et aux actions nécessaires destinés à accompagner, pérenniser et développer notre Football.

Nous restons bien sûr à votre écoute et je vous remercie de votre aimable attention.

7. Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes par Patrick MESSUS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- *le contrôle des comptes annuels de l'Association LA LIGUE ATLANTIQUE DE FOOTBALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *la justification de mes appréciations,*
- *les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil de Ligue. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- **Opinion sur les comptes annuels :**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

- **Justification des appréciations :**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2k de l'annexe, votre association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges.

Dans le cadre de mon appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai revu le processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et leur couverture par des provisions au passif du bilan. Je me suis assuré du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

- **Vérifications et informations spécifiques :**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

8. Approbation des Comptes

Le Secrétaire Général soumet à l'approbation l'ensemble des rapports financiers présentés.

Abstentions : 51 voix. En l'absence de remarque et d'avis contraire, le rapport financier est approuvé.

9. Présentation du Budget Prévisionnel 2013-2014 par Alain DURAND, Trésorier Général

Notre environnement économique est dégradé et incertain, la crise n'épargnera pas le monde du Football, les Clubs, les Districts, La Ligue. Pour y faire face, un seul moyen : Adaptation – Solidarité – Exemplarité.

- **L'élaboration du Budget Prévisionnel**

La démarche de construction d'un budget est un travail qui consiste à recenser les ressources prévisionnelles d'une saison sportive et à les affecter aux besoins en fonction des lignes directrices définies. La principale difficulté réside dans l'aléa relatif à l'estimation des ressources. La LAF dispose en ce domaine, d'un avantage certain par rapport à d'autres organismes ou entreprises. En effet, la majorité des recettes est connue et quasiment acquise pour certaines.

Le pendant de ce postulat, est que la croissance des recettes peut être qualifiée de « limitée », sauf à en trouver de nouvelles. Dès lors, le financement de nouvelle action, telle que les investissements, réside dans la capacité de la LAF à maîtriser ses dépenses de fonctionnement mais également à gérer au plus juste ses opérations récurrentes.

Par ailleurs, un budget se construit autour d'hypothèses, dont les principales pour la LAF, se situent sur l'évolution du nombre de licenciés et des subventions fédérales et territoriales.

Enfin, ce budget s'inscrit dans le cadre du plan d'actions défini par le projet du Président et du Comité Exécutif.

Celui-ci se décompose en 7 axes :

- 1- Une nouvelle Gouvernance,
- 2- Une Administration performante,
- 3- Une aide à la structuration des Clubs : Projet Club,
- 4- Un plan de développement de la Féminisation,

- 5- *Le développement et la diversification des Pratiques,*
- 6- *La promotion des Jeunes Talents, les PRE, les SSS, le Pôle Espoirs,*
- 7- *La valorisation et la dynamisation de l'Image du football régional.*

C'est donc dans ce cadre que les besoins ont été exprimés par les différentes composantes de la LAF.

Ils ont été recensés, analysés et légitimement arbitrés.

Ce travail, entrepris depuis plusieurs mois, a abouti à un budget équilibré, cohérent et prudent.

- **Les recettes prévisionnelles**

Les recettes prévisionnelles sont en baisse de 219 K€, on estime une baisse des amendes, des subventions et également une diminution des reprises sur provisions.

- **Les dépenses prévisionnelles**

Les Dépenses se décomposent en 3 volets :

- *Les charges Fixes ou « Contraintes » (impôts et taxes, amortissements,...), elles sont incompressibles en l'état actuel des obligations et contrats en vigueur,*
- *Les charges des actions régionales (compétitions,...),*
- *Les charges liées au projet du Conseil de Ligue.*

Le total des recettes, diminué du financement de ces charges « Contraintes » permet de définir le solde disponible pour financer les dépenses aux actions traditionnelles ainsi qu'aux investissements de la LAF.

Par ailleurs, nous avons prévu une enveloppe de 35 000 € (charges exceptionnelles) qui sera destinée à faire face à des dépenses imprévues, telles que celles résultant de la conclusion de litiges ou celles induites par de nouveaux projets et/ou l'organisation de nouveaux événements sportifs.

- **Les produits prévisionnels**

Les produits prévisionnels sont estimés à 5 364 K€ (contre 5 583 K€), principalement :

- *44,74 % pour les licences et droits de changement de clubs,*
- *18,92 % pour les subventions,*
- *14,60 % pour les recettes et activités CRT,*

- **Les charges prévisionnelles**

Les charges prévisionnelles sont estimées à 5 364 K€ (contre 5 442 K€), principalement :

- *27,03 % pour les salaires et charges,*
- *13,05 % pour les redevances Districts,*
- *8,30 % pour les activités C.R.T.,*
- *6,71 % pour les assurances (dont MDS).*

En conclusion, le budget prévisionnel que nous vous présentons est un budget rigoureux mais volontaire. Il permettra de faire face aux éventuels aléas tout en maintenant les aides aux Districts, l'accompagnement des clubs et tout en servant de cadre à la politique de développement de notre Football Régional.

REPRESENTATION DES CLUBS

Le Secrétaire Général annonce le nombre de présents à cette Assemblée :

74,47 % de clubs et GES présents.

81,08 % en nombre de voix.

L'Assemblée peut délibérer en toute légitimité.

Le Secrétaire Général soumet à l'approbation le budget prévisionnel présenté.

Abstentions : 109 voix.

En l'absence de remarque et d'avis contraire, le budget prévisionnel est approuvé.

10. Rapport du Conseil d'Audit Interne par Christophe LE BUAN, membre du Conseil d'Audit Interne

Cette Commission d'Audit Interne a été mise en place en 2013, à l'initiative du Président et des membres du Conseil, dans le seul but d'améliorer davantage le fonctionnement actuel.

Pour cette mise en place, il y a eu dans un premier temps une réflexion pour définir le périmètre d'action de cette nouvelle commission.

Ainsi, pour ce premier exercice, nous avons focalisé notre travail sur 3 points :

- Le contrôle des comptes 2012/2013 de la Ligue Atlantique
- Le contrôle des conventions d'objectifs
- Le contrôle des conventions signées par la Ligue Atlantique et ses partenaires

Le contrôle des comptes 2012/2013 de la Ligue Atlantique :

S'agissant des comptes annuels 2012/2013, après leurs études, et après avoir entendu le président, la Direction des services et les services financiers de la Ligue Atlantique, nous n'avons aucune observation ni objection à formuler.

Le contrôle des conventions d'objectifs :

Après examen de ces conventions d'objectifs, il s'avère que l'attribution et la répartition des dotations financières de chaque centre de gestion se fait de manière équitable et transparente.

Nous avons d'ailleurs constaté que ces attributions et ces répartitions sont suivies spécifiquement, ce qui en facilite le travail, le suivi et le contrôle.

Le contrôle des conventions signées par la Ligue Atlantique et ses partenaires :

Après un contrôle spécifique, peu de remarque. Toutefois, il s'avère que sur certains documents, il manque une signature. Il faudra être plus attentif sur ce point à l'avenir.

Conclusion :

En conclusion, et compte tenu du travail réalisé par cette commission d'audit, voici 2 observations :

- Apporter un contrôle interne plus strict sur la vérification des signatures des conventions avec les différents partenaires de la Ligue Atlantique.
- Enfin, nous pourrions également imaginer que cette commission d'audit puisse faire des recherches documentaires à la demande du Président ou des membres du Conseil, et pourquoi pas augmenter son périmètre d'action, notamment sur d'autres contrôles à définir (assurances par exemple...).

11. Présentation des modifications des Règlements Officiels de la Ligue par Alain CHARRANCE et Julien LEROY (juriste LAF)

Alain CHARRANCE, prend la parole :

Comme chaque saison, des modifications réglementaires s'imposent. Le Conseil de Ligue a enregistré des modifications de librairie qui vous ont été transmises (nota : cf. Annexe 2). Des modifications substantielles doivent vous être soumises. Le Conseil de Ligue, via son Pôle Juridique que je représente, va donc vous proposer maintenant plusieurs modifications réglementaires sur lesquelles nous vous demanderons de prendre position et donc de voter. Julien LEROY, responsable juridique de la Ligue et moi-même, allons vous les présenter maintenant.

Julien LEROY prend la parole :

Nous allons donc étudier les modifications réglementaires, étudiées et proposées par le Conseil de Ligue, ce sera le premier point de cette intervention et ensuite nous étudierons les vœux des clubs présentés par ST GEORGES DE MONTAIGU et LES PINEAUX ST OUEN.

Simplement vous rappeler, en préambule, que dans l'esprit ces modifications portées par le Conseil de Ligue sont vues au préalable par le Pôle Juridique et ensuite proposées au Conseil de Ligue. Les commissions réglementaires de la Ligue sont soumises régulièrement à différentes problématiques et il apparaît parfois nécessaire de modifier la règle, de l'abroger ou d'en créer une autre. Par conséquent, le Pôle Juridique propose au Conseil de Ligue différentes modifications qui sont ensuite portées ou non à l'Assemblée Générale, en l'occurrence le Conseil de Ligue a choisi de vous porter cinq modifications réglementaires.

Article 61 des RG LAF – Statut Fédéral de l'Arbitrage – Dispositions particulières à la LAF :

=> **Permettre à un arbitre de compter pour 2 clubs.**

Le règlement actuel précise qu'un arbitre ne peut couvrir plusieurs clubs.

La Commission du Statut de l'Arbitrage s'est posée la question de savoir si un arbitre changeant de club après le 15 juillet, pouvait, dans des circonstances particulières (ex : déménagement de plus de 50 km), compter pour 2 clubs : le club d'accueil et le club quitté. Cette question a été remontée à la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux qui a répondu par la positive.

C'est pourquoi nous vous demandons, pour application immédiate, de changer la règle existante et de permettre aux arbitres de couvrir deux clubs.

Avec une majorité de cartons verts (abstentions : 7 voix et 7 contre), l'article est adopté.
--

=> Modification adoptée applicable immédiatement.

Article 78 des RG LAF et Annexe 7 – Licences

=> Instaurer un droit de changement de club pour les départs d'arbitre.

Le règlement actuel ne précise pas de droits de changement de club pour les arbitres.

Le District du Maine et Loire a porté un vœu au Conseil de Ligue. Ce dernier l'a repris, amendé et corrigé. L'objectif initial de ce vœu était de demander, à chaque changement de club d'arbitre, des frais de mutations. Le Conseil de Ligue a choisi une version différente : dissocier les changements de clubs qui sont légitimes des changements de clubs illégitimes. Les changements de clubs légitimes sont des changements qui sont suscités par des problématiques personnelles de l'arbitre qui peuvent être prises en compte par le Statut de l'Arbitrage ou alors un changement de club qui est justifié par un déménagement de l'arbitre à plusieurs kilomètres de son domicile. Pour ces changements de clubs, il n'y aura pas de frais appliqué au club. Par contre, pour les autres changements qui sont motivés par exemple par le souhait du club d'accueil d'avoir un nouvel arbitre comptant pour le statut de l'arbitrage, le Conseil de Ligue estime que ces pratiques doivent être sanctionnées par des droits s'élevant à 5 x 60 €, soit 300 €, équivalent aux frais de formation engagés par le club quitté.

Question d'un club :

En ce qui concerne les 300 € imputés au club, cette somme sera, je l'imagine, attribuée à la Ligue et non pas au club formateur ? Donc quand vous parlez que ce sont des frais de formation, le club qui a formé l'arbitre n'en verra pas la couleur ?

Réponse de Julien LEROY :

Effectivement ce ne sont pas des frais qui seront reversés au club, mais ils pourront être reversés dans un pot commun à destination de la formation.

Intervention du Président du District de Maine et Loire :

Je souhaitais dire quelques mots à propos de ce vœu émanant du District de Maine et Loire, par le biais de la CDA qui en est à l'origine. Au préalable, ce vœu consistait à demander un droit de changement de club dans tous les cas. On n'avait pas pris en compte, effectivement, qu'il pouvait y avoir des changements de clubs « légitimes ». La somme de 300 €, fixée, est aussi une forme de dissuasion sur des changements abusifs de club et ainsi une protection pour les clubs formateurs.

Par exemple pour le Maine et Loire, cette année, il y a 22 arbitres qui ont changé de club pour des raisons qui peuvent être qualifiées de mercantiles et donc finalement le club formateur se trouve un peu démuné par rapport à ces pratiques, d'où l'idée d'essayer de les protéger en instaurant un droit, un tant soit peu dissuasif, en sachant bien sûr qu'il y a toujours des limites franchissables.

Intervention d'Alain CHARRANCE :

Je pense qu'il est important de souligner l'esprit fort qui sort de cette idée, c'est à dire de protéger les clubs formateurs d'arbitres.

Question d'un club :

Justement, 300 € pour un club riche ce n'est pas terrible. Aujourd'hui on a le cas avec un arbitre officiel qui a été pris par un plus gros club que nous et ce n'est pas 300 € qui vont l'arrêter. Il faudrait une sanction sportive, par exemple que l'arbitre ne compte pas pour le club pendant 4 ans ou plus. Ce n'est pas l'argent qui va bloquer la chose.

Réponse d'Alain CHARRANCE :

Dans ce cas, on entre dans le statut fédéral.

Question d'un club :

Comment allez-vous juger un arbitre qui signe dans un autre club alors que, normalement, il est censé rester 2 ans indépendant ou sans club ?

Réponse de Julien LEROY :

Je vous invite à consulter les modifications réglementaires sur l'article 78 qui vous ont été transmises et qui précisent :

« Les droits de changement de club des arbitres ne s'appliquent pas en cas de :

- départ d'un club radié ou en inactivité totale ;
- changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre, distances calculées par FOOT 2000 ;
- départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité ;
- modification de situation professionnelle ou personnelle, laissée à l'appréciation de la Commission compétente. »

Pour tous ces cas-là, il n'y aura pas de frais de changement de club. Pour les autres, ils seront appliqués.

Deuxième question du club :

Quelle sanction ou quelle amende sera infligée à l'arbitre qui souhaite quitter son club pour aller dans un autre club. Pourquoi toujours sanctionner les clubs ? Aujourd'hui, il y a certains arbitres qui ont tendance à vouloir changer volontairement de club pour des raisons tout à fait mercantiles ou autre. Pourquoi toujours partir dans l'idée de sanctionner le club qui l'accueille ?

Réponse de Julien LEROY :

C'est une bonne question, que l'on peut relier à la situation des joueurs qui changent de club. On a là aussi une problématique pour le club et c'est aussi le club d'accueil, notre interlocuteur, qui paye les frais. Effectivement, ce ne sont pas les joueurs/arbitres qui payent ces frais à la Ligue, mais les clubs ont aussi la possibilité en interne de les faire payer.

Avec une majorité de cartons verts (abstentions : 71 voix et 256 contre), l'article est adopté.

=> Modification adoptée applicable au 1^{er} Juillet 2014.

Article 2 du Règlement des Championnats Seniors (et 31, 70) – Conséquences de non engagement en championnat :

=> **Toute équipe souhaitant se réengager après une saison blanche repartira de la dernière division de district.**

Le règlement actuel précise que lorsqu'une équipe ne s'engage pas d'une saison à l'autre, elle peut redémarrer un an plus tard en division immédiatement inférieure.

La CR d'Appel a été confronté à une équipe X qui avait obtenu sa place sur le terrain, et par le jeu de cette règle et la reprise d'une équipe d'un autre club, l'équipe X est descendue. Pour le Conseil de Ligue, cette situation n'est pas juste. Il est plus juste que l'équipe qui ne se réengage pas redémarre dans la dernière division de District.

Avec une majorité de cartons verts (abstentions : 17 voix et 10 contre), l'article est adopté.

=> Modification adoptée applicable au 1^{er} Juillet 2014.

Article 2 du Règlement de la Coupe Atlantique U19 :

=> **Autoriser les équipes participant aux championnats U18 à participer en Coupe Atlantique U19.**

Le règlement actuel précise que les équipes engagées en championnat U18 ne peuvent pas participer en Coupe Atlantique U19. L'objectif de cette modification est de permettre à ces équipes de participer.

Avec une majorité de cartons verts (abstentions : 86 voix et 8 contre), l'article est adopté.

=> Modification adoptée applicable au 1^{er} Juillet 2014.

Annexe 6 : labellisation des écoles de football.

De nombreux clubs sont labellisés ou ont une démarche de labellisation. Le calendrier des échéances n'est cependant pas consigné dans les règlements actuels.

L'objectif est de l'insérer dans les Règlements Officiels.

Avec une majorité de cartons verts, l'article est adopté.

=> Modification applicable immédiatement.

12. Présentation des vœux par Alain CHARRANCE et Julien LEROY

Julien Leroy prend la parole :

Comme pour les règlements, le Pôle Juridique reçoit et analyse les vœux, qui sont ensuite soumis au Conseil de Ligue, qui les propose à l'AG. Encore une fois, l'Assemblée Générale est souveraine.

Vœu N°01 - St Georges de Montaigu – Réflexion sur l'obligation faite aux clubs d'avoir autant d'arbitres que d'équipes seniors féminines (a. 61-II-3 des RG de la LAF) – demande de dispense de l'application de cette règle pour les équipes de district.

Intervention du club :

Le football féminin est aujourd'hui en pleine construction dans notre Ligue, son développement demande du temps, de l'énergie pour tous les bénévoles et les éducateurs. Depuis quelques saisons, il est imposé un arbitre par équipe féminine comme les masculins. Nous pensons qu'il faut laisser du temps au football féminin pour se construire et demandons une dérogation pour ne pas être apposé à cette règle.

Intervention de Julien Leroy :

Ce vœu a été soumis à la réflexion du Conseil de Ligue, celui-ci a analysé ce vœu et estime que :

- le développement du football féminin passe aussi par la participation des clubs à la formation et au recrutement des arbitres,
- sur la saison antérieure, 74% des clubs concernés étaient en règle.

Par conséquent le Conseil de Ligue donne un avis négatif à ce vœu.

Intervention d'Alain Charrance :

Effectivement, pour ajouter à ce qui vient de vous être dit, comme vous le savez, le Conseil de Ligue fait du développement du football féminin une de ses priorités. Et le football féminin se doit également d'avoir des arbitres. Cet effort de recrutement et de formation doit être supporté par tous les clubs sans exception. C'est pourquoi le Conseil de Ligue vous invite à voter contre ce vœu, donc à voter rouge. A vous de décider.

Nous vous invitons à voter rouge pour voter contre le vœu.

Avec une majorité de cartons verts (abstentions : 396 voix, 255 contre et 622 voix pour sur 1 273 voix), le vœu est refusé mais annoncé validé par erreur. Nota : ci-après extrait de la décision du Conseil de Ligue du 11.01.2014 : « Le Conseil de Ligue constate que le prononcé du résultat a généré un trouble et convient que le comptage à main levée est difficile et non sécurisé. Le Conseil de Ligue décide de valider ce vœu pour la saison 2014/2015 et de tout mettre en œuvre pour passer au vote électronique ».

Vœu N°02 - St Georges de Montaigu – comptabiliser les observateurs pour ½ arbitre au titre du statut de l'arbitrage

Intervention de Julien LEROY:

Le Conseil de Ligue a analysé ce vœu et émet aussi un avis défavorable, tout simplement parce que c'est un règlement fédéral et que l'Assemblée Générale de la Ligue est absolument incompétente pour pouvoir créer cette règle. Et si d'aventure, on devait la porter à l'Assemblée Fédérale de la Fédération, il est fort à parier qu'elle ne sera pas acceptée parce que tout simplement le statut de l'arbitrage est fait pour les arbitres, et les règles imposées aux clubs de nombre d'arbitre ne sont pas des règles d'observateur.

Par conséquent, Le Conseil de Ligue vous invite à voter défavorablement à ce vœu.

Intervention d'Alain CHARRANCE :

Je pense que vous l'avez bien compris, les observateurs ont un rôle différent de celui des arbitres.

En conséquence, le Conseil de Ligue vous invite à voter contre ce vœu, donc à voter rouge.

Avec une majorité de cartons rouges, le vœu est rejeté.

Vœu N° 03 - Les Pineaux St Ouen – modification de l'article 66 des Règlements Officiels de la Ligue

Intervention du club :

L'article 66 pour nous, c'est très important. Les Pineaux, c'est une petite commune de 450 habitants, on joue avec les joueurs qu'on a. On n'est pas un club recruteur, on joue avec des gens qui veulent venir jouer au foot aux Pineaux simplement. On n'a pas beaucoup de jeunes et on est pénalisé à cause de ça. Je trouve ça mauvais pour le foot, tout simplement.

Intervention de Julien LEROY :

Ce vœu a été soumis au Conseil de Ligue, qui considère que l'article 66 a pour objectif de protéger les clubs formateurs en obligeant tous les clubs à jouer le jeu de la formation. Pour le Conseil de Ligue, l'article 66 a été modifié en 2012, il est trop tôt pour le modifier. Il convient de le laisser en l'état pendant plusieurs saisons afin d'en tirer une analyse pertinente, d'autant plus que la réforme des diplômes va entraîner quelques ajustements.

Pour la saison 2012/2013, 88.33% des clubs étaient en règle.

Intervention d'Alain CHARRANCE :

L'analyse qui vient de vous être présentée démontre clairement que 9 clubs sur 10 sont en conformité avec ces dispositions. Il est pertinent de laisser la règle en l'état. Le Conseil de Ligue vous invite à voter contre ce vœu, et donc, à voter rouge.

Intervention du Président de la Ligue :

Je voudrais simplement ajouter qu'effectivement, nous sommes actuellement en réflexion, le label Jeune sera soumis à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur et qui impactera probablement pour nous l'article 66. C'est un argument supplémentaire pour le laisser en l'état.

Question d'un club (US SOUDAN) :

Je vois qu'avec le développement du Futsal dans la région, les petits clubs sont perdants car tous les jeunes, à partir de 4 ans, vont aller au Futsal, donc nous ne pouvons plus avoir, dans les écoles de foot, le nombre de joueur considéré, c'est donc dommage et c'est pour cela que l'article 66 devrait être revu.

Intervention d'Alain CHARRANCE :

En ce qui concerne le Futsal, ce n'est pas un problème car il y a la possibilité de la double licence. Le travail qui se fait aujourd'hui au niveau du Futsal se fait dans l'esprit du football d'animation, qui essaye de présenter cette pratique d'un football différent mais qui maintenant a toutes ses lettres de noblesses au niveau de la Fédération Française de Football, notamment dans le cadre d'un développement.

Avec une majorité de cartons rouges (abstentions : 303 voix et 25 cartons verts), l'Assemblée Générale est défavorable à ce vœu.

13. Questions diverses

Le Président informe l'assemblée quelle doit se prononcer sur le renouvellement des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant puisque ces mandats arrivent à expiration.

Il est proposé de reconduire Monsieur Patrick MESSUS en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un nouveau mandat de 6 exercices qui viendra à expiration lors de l'Assemblée devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019.

Il est proposé de reconduire dans les mêmes conditions, Monsieur Jean Michel GRIMONPREZ en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Avec une majorité de cartons verts (abstentions : 11 voix) le commissaire aux comptes et son suppléant sont renouvelés.

Question diverse du club de Sainte Luce sur Loire :

Monsieur CAUET, Président du club de l'US Sainte Luce sur Loire, intervient pour poser sa question sur les Grands Electeurs de Secteurs.

Il semblerait qu'à la lecture de certains procès-verbaux, des questions se posent sur le devenir des GES, qu'est-ce que vous pensez en faire, quel est leur avenir et pourquoi ces interrogations ?

Réponse du Président :

Face au constat qu'aujourd'hui dans les différents centres de gestion, on a un fonctionnement qui est complètement différent. Dans certains Centres de gestion, cela fonctionne à peu près, dans d'autres ça fonctionne très mal. Il y a donc nécessité d'avoir une réflexion sur le sujet.

La fonction des GES est statutaire et c'est la raison pour laquelle, on l'avait évoqué, on doit conduire une réflexion sur les GES notamment sur leur implantation, leur fonctionnement, leur organisation. C'est indispensable.

Mais c'est encore plus large, cela s'inscrit dans nos statuts et comme nous devons en faire un toilettage et une harmonisation avec ceux de la FFF qui ont déjà été modifiés. C'est pourquoi tout cela s'inscrit dans la révision de nos statuts que nous vous proposerons à la prochaine Assemblée Générale avec l'aide de groupes de travail.

14. Allocution de Monsieur Alain DURAND, Président de la Ligue

Messieurs les Elus,

Messieurs et Mesdames les Présidents

Messieurs les Dirigeants

Messieurs les Joueurs

Messieurs les Arbitres

Lors d'une Assemblée Générale, il est d'usage de procéder à quelques remerciements.

- Merci tout d'abord à vous tous pour la confiance que vous nous témoignez.
- Merci à ceux qui, parfois après des décennies au service du football, ont décidé de prendre un peu de recul.
- Merci à ceux, qui ont décidé d'aller plus haut en prenant de nouvelles responsabilités cette saison.

Mais si cela a déjà été dit, je ne peux m'empêcher de dire un grand bravo, à toutes celles et à tous ceux qui ont cette saison fait honneur à la Ligue Atlantique.

En tout premier lieu : LE FC NANTES pour son accession en Ligue 1 et pour son équipe B en CFA.

En second lieu le très bon comportement du SCO D'ANGERS en Ligue 2.

L'accession de LUCON de CFA en National et l'excellent parcours de CARQUEFOU et du POIRE sur VIE au niveau National.

Enfin, nous sommes très heureux du comportement de l'ensemble des Clubs engagés dans les Championnats Nationaux et Régionaux.

Comme vous le savez, le football est le premier sport collectif de la région par le nombre de pratiquants et le spectacle sportif préféré des Ligériens. Notre discipline doit maintenir son premier rang par la qualité des valeurs qu'elle exprime.

Notre Football doit être une référence, aussi bien par sa réussite sportive que dans sa mission sociale.

Il convient d'inventer une autre manière de travailler ensemble, plus ouverte sur l'extérieur et capable de faire émerger de nouveaux talents tout en confortant les forces vives existantes.

Il nous faut à la fois rassembler, rassurer et réformer pour permettre à chacun de trouver sa place pour une politique sportive et sociale cohérente et lisible.

Aussi il m'appartient aujourd'hui de faire un point d'étape sur le projet de notre mandature et de notre football régional, de mettre en évidence par-delà les satisfactions, les axes qui restent à améliorer et à consolider.

Notre Mandature 2012-2016 :

NOTRE AMBITION

- C'est Consolider, Optimiser, Pérenniser les acquis de la Ligue Atlantique.
- Accompagner les clubs dans le développement de leur identité et dynamiser leurs différentes actions.
- Construire collectivement un football régional fort, dynamique, ouvert aux enjeux sociaux et à la diversité des attentes de ses pratiquants.

NOTRE PROJET - 7 AXES / 24 OBJECTIFS

L'Unité du Football :

- Parce qu'il est simple à pratiquer, attractif pour toutes les générations et toutes les couches sociales, le football continu à susciter intérêt et passion.
- Il n'y a qu'un seul football et c'est le plaisir du jeu qui est, et doit rester, le trait commun à tous les pratiquants : le football est un jeu, d'abord un jeu, toujours un jeu. Raison de plus pour mettre le plaisir au centre du jeu.
- Formateur et élément de motivation pour les pratiquants, le principe de compétition ne doit pas être pour autant une fin en soi.

AXE 1 - UNE GOUVERNANCE NOUVELLE

Consultation régulière des acteurs

- A la dernière Assemblée Générale, nous nous étions engagés à constituer un groupe de travail concernant le versement sur les acomptes des licences, ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises au cours de la saison pour une mise en application au 1^{er} juillet 2013.

AXE 2 UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE AU SERVICE DES CLUBS

Simplification de la relation Clubs - Ligue

- Centralisation de la communication avec les clubs : 1 newsletter tous les 15 jours,
- Outils interactifs au service des clubs : le Guide du club,
- Conseils en assurance pour faciliter les démarches : présence d'un conseiller 2 jours par semaine à la Ligue,
- Conseils en droit : juriste de la Ligue.

AXE 3 AIDE A LA STRUCTURATION DES CLUBS

- Mise en place de l'Equipe de Formateurs,
- Diagnostics auprès des clubs,
- Définition et réalisation des Projets clubs.

Poursuivre et optimiser la formation :

- Pendant longtemps notre discipline s'est contentée d'enregistrer avec satisfaction un nombre toujours croissant de licenciés.
- La qualité des Educateurs, des Arbitres (compétence, fiabilité de ceux qui délivrent le savoir et le savoir être) ne doit pas être mis en cause pour la sauvegarde des pratiquants.
- Proposer des modules de formation de base pour un professionnalisme adapté afin que chacun puisse progresser dans l'exercice de sa mission. Par la formation, notre savoir-faire, nous devons transmettre à tous, nos valeurs, nos principes, garantis de notre compétitivité et de l'excellence.

Les clubs cellules de vie du football :

- L'environnement des clubs s'est considérablement modifié ces dernières années. Vous êtes confrontés à des demandes nouvelles venant du corps social que vous n'avez pas toujours les moyens de satisfaire.
- C'est la raison pour laquelle, la Ligue Atlantique vous propose sur la base du volontariat un plan de formation des dirigeants des clubs pour vous permettre la mise en place d'un projet « Club » intégrant le projet social et éducatif complémentaire du projet sportif.

AXE 4 LA FEMINISATION

Garantir l'accueil de tous les publics :

- C'est une tendance, un besoin, ancrés au plus profond de nos sociétés, que de se regrouper par affinités, pour partager une même passion, vivre ensemble une aventure ou relever des défis.
- Tout l'édifice du football repose sur le club, authentique structure d'intégration et d'insertion dont sa valorisation doit être au cœur des préoccupations autour du triptyque : Projet – Formation – Fidélisation.
- Le Développement du Football au sein de notre société implique de solliciter et de proposer une place et un rôle spécifiques aux jeunes filles et aux femmes qui souhaitent s'investir en tant que joueuses, arbitres, dirigeantes, éducatrices.
- Le football féminin est en progrès, mais la féminisation du football est encore en « rodage » malgré les performances sportives remarquables de nos équipes de France.
- Indispensable pour l'équilibre familial, éducatif et sociétal, nous nous devons de réserver aux femmes une place plus importante au sein de notre FOOTBALL (qu'elles soient pratiquantes, dirigeantes, arbitres ou joueuses). Il nous reste encore des efforts à faire pour que le football se conjugue pleinement au féminin.
- De faciliter la participation et l'intégration des personnes en situation de handicap. Il nous faut poursuivre l'élan d'ouverture que nous avons donné par la signature de conventions avec les comités régionaux (Foot Handicap, Foot Adapté).

AXE 5 DEVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION DES PRATIQUES

Développer toutes les pratiques :

- Le Football doit rester unique mais pluriel, voilà le défi à relever.
- L'intérêt pour la pratique du Football s'exprime de plus en plus libre. Notre ambition doit être d'encourager et d'intégrer au sein des Clubs les différentes demandes, Futsal, Beach Soccer qui permettent de toucher de nouveaux publics tout en prenant en considération la nature de leurs attentes, leurs besoins et de leur disponibilité.

AXE 6 PROMOTION DES JEUNES TALENTS

Parcours Régionaux d'Excellence :

- Le Pôle Espoirs Fédéral (16x2 joueurs),
- Pôle Espoirs Régional en Arbitrage (19 arbitres),
- Les Pôles Régionaux d'Excellence : par un maillage judicieux du territoire en partenariat avec les collèges, les clubs supports et les collectivités,
- Autres sections sportives scolaires labélisées 1er et 2ème cycle,
- Sans oublier nos compétitions régionales et inter-régionales par année d'âge.

AXE 7 VALORISATION ET DYNAMISATION DU FOOT REGIONAL

Développement de la communication :

- Un site internet officiel : <http://atlantique.fff.fr>
- Un magazine et une newsletter numériques
- Une messagerie officielle vers les clubs
- Une page officielle Facebook
- Un compte Twitter (@LigueAtlantique)

1 - L'animation des temps forts d'une saison

- Tirages et finales de coupes

2 - Valorisation des actions citoyennes des clubs

- Développement durable
- Education, santé

3 - Partenariat Ligue

- Retour pour les clubs des conventions de partenariat

Maintenir et développer les infrastructures :

Nous devons apparaître comme l'interlocuteur et le conseiller des collectivités territoriales pour bénéficier, sur tout le territoire, d'installations sportives adaptées tant pour la pratique du haut niveau que celle du plus grand nombre.

Cela impose :

- La rénovation et la sécurisation des installations existantes
- La création de terrains synthétiques
- L'élaboration de planning favorisant l'accès aux salles

Cette démarche doit s'inscrire dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

FAFA : Montant des subventions versées aux mairies et aux clubs

2010 - 2013 :	1 700 000 €
Terrains Synthétiques :	1 035 000 €
Installations Sportives :	373 000 €
Transports :	236 320 €
Aide à l'emploi	55 680 €

Des structures décentralisées qui animent :

- Les Ligues et les Districts sont les courroies de transmission indispensables pour la mise en œuvre d'une politique Fédérale.
- Les centres de gestion District et Ligue n'existent que pour rassembler harmonieusement toutes les formes de notre sport sans exclusivité et sans exclus et d'en valoriser toutes les pratiques.
- En fonction de leurs spécificités et des espaces de liberté dont ils disposent, ils doivent décliner et accomplir les missions Fédérales.
- Dans un environnement changeant et en perpétuel mutation nous devons continuer à faire évoluer :
- L'organisation des compétitions et l'adaptation des calendriers : Une véritable réflexion doit être poursuivie ensemble pour une meilleure prise en compte des attentes.

Conclusion

La saison 2012/2013 s'est caractérisée avec des résultats positifs, tant chez les seniors que chez les équipes de jeunes qui préfigurent l'avenir de notre discipline et qui montrent à l'évidence le travail de fond effectué dans chaque club par la qualité du travail accompli des cadres techniques, éducateurs, arbitres et dirigeants bénévoles.

*Votre Ligue peut regarder l'avenir avec sérénité et confiance.
De la sérénité, nous en avons tous besoin pour continuer à avancer.*

Les efforts déployés doivent être poursuivis avec la même rigueur si nous voulons nous donner les moyens, sans baisser la garde, de financer et d'intensifier les axes de progrès au service des clubs et du football régional.

Disposer de moyens ne doit pas occulter notre véritable mission. Il nous faut donc s'adapter, anticiper, innover pour préserver l'avenir et mettre en avant les valeurs fondamentales du football et en promouvoir une vision citoyenne.

Ensemble portons les ambitions de demain :

- *Rassemblons les forces et les valeurs du football,*
- *Adhérons à une politique sportive cohérente et lisible,*
- *Accompagnons consolidons les clubs, cellules de vie du football,*
- *Ouvrons notre football aux évolutions de notre société,*
- *Donnons un élan décisif à la féminisation du football,*
- *Rationalisons les moyens des structures décentralisées,*
- *Consolidons l'unité et la solidarité du football,*
- *Affirmons notre rôle social et citoyen,*
- *Valorisons nos bénévoles acteurs engagés de terrain et de la cohésion sociale.*

15. Élection complémentaire au Conseil de Ligue

Le Président propose un candidat pour compléter la liste du Conseil de Ligue, suite au départ de Michel TRONSON comme vice-président délégué à la Ligue du Football Amateur.

Le candidat est Christophe LE BUAN, cadre bancaire et dans le football depuis plusieurs années, il est invité à se présenter.

Monsieur Durand propose de mettre au vote cette candidature avec l'autre élection qui suit.

16. Consignes de vote par Julien LEROY, Conseiller Juridique

Nous allons vous inviter à voter, au préalable nous vous donnons quelques consignes pour le bon déroulement des élections.

-Vous voterez 2 fois dans 2 urnes différentes. Je vais donc vous inviter à prendre 2 bulletins :

-1er vote pour combler le poste vacant au Conseil de Ligue : c'est l'enveloppe **bleue** : elle contient un bulletin avec un candidat : M. LE BUAN. Vote classique.

-2nd vote pour les délégués aux Assemblées Fédérales : c'est l'enveloppe **blanche** : elle contient un bulletin avec plusieurs candidats. Je vous invite à l'ouvrir. Sur cette liste, il y a différents postes. Pour certains postes (ex : Présidents Ligue et District, délégué représentant les clubs nationaux, football diversifié), il n'y a qu'un candidat pour un poste. Par conséquent, vous n'avez pas de choix à faire. Votre attention doit se porter sur les 5 candidats qui postulent à 3 postes de délégués: vous avez donc un choix à faire entre MM. CHARRANCE/LE GLEDIC/LESAGE/MARSOLLIER/MOULET.

Vous devez a minima barrer 2 noms parmi ces 5 candidats. Si vous en rayez moins, votre vote sur ces personnes sera nul. Si vous en rayez plus, il sera valide. Pour anticiper la suite des événements, en cas de passage à la majorité absolue pour un ou deux candidats, il y aura un deuxième tour. Si 3 candidats ont la majorité absolue : pas de second tour. Si 4 ou 5 candidats ont la majorité absolue : pas de second tour. Ce sont les 3 candidats obtenant le plus de voix qui obtiendront les sièges.

17. Élection des délégués aux Assemblées Fédérales 2013-2014

Sont candidats :

Le Président de la Ligue ou son représentant :

Alain DURAND

Suppléant – Georges JOUY

Les Présidents de District ou leurs représentants

District de Loire-Atlantique :

Alain MARTIN

Suppléant – poste vacant

District de Maine et Loire :

Guy RIBRAULT

Suppléant - Jack GASTINEAU

District de Vendée:

Jean-Jacques GAZEAU
Suppléant - Gérard GADE

Délégués Ligue : Nombre de postes : 3 titulaires et 3 suppléants

Alain CHARRANCE
Georges LE GLEDIC
Philippe LESAGE
Jean-Luc MARSOLLIER
Daniel MOULET

Suppléant – Didier ESOR
Suppléant – Gilles FOURAGE
Suppléante - Isabelle SALAUN

Délégué des championnats nationaux :

Michel AURAY
Suppléant - Michel RECULEAU

Délégué du football diversifié (pour les seules AG de la LFA)

Alain BLANCHET
Suppléant – poste vacant

Le Président invite les cinq candidats pour les postes de délégués Ligue à se présenter.

Les participants sont invités à passer aux urnes et prendre une pause de 15 minutes.

18. Reprise de séance

Le Président appelle Monsieur KARZAZI, Président de l'AC Chapelain à la tribune, pour le remercier de cette organisation avec son équipe de bénévoles en lui remettant une dotation et un cadeau souvenir.

19. Remise des distinctions fédérales**Médaille d'Argent FFF :**

- Jean-Michel BELLARD, CR Promotion Harmonisation du Football Animation
- Hubert BERNARD, CR Gestions des Compétitions
- Philippe PRAUD, CR Arbitrage
- Claude BOIREAU, CR Terrains Infrastructures Sportives
- Jean Yves CADIET, Délégué Régional

Médaille de Vermeil FFF :

- Serge DEVID, Délégué National
- Philippe HAURAY, CR Médicale
- Claude JAUNET, Délégué National

20. Partenariat FFF / INAVEM par Madame Virginie CHARRIEAU, Juriste à l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infraction (ADAVI 44) adhérente de l'INAVEM et représentant l'INAVEM

L'objectif de ma présence est de vous présenter le partenariat entre l'INAVEM et la FFF.

L'INAVEM est l'Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation. Il a été créé en 1986 et fédère 135 associations locales d'aide aux victimes réparties sur tout le territoire français. Sur le territoire de la Ligue Atlantique de Football, il y a 4 associations, 2 en Loire Atlantique (ADAVI 44 siégeant à Nantes et Prévenir et Réparer située à Saint Nazaire), une en Vendée (ADAVIP 85) et une en Maine et Loire (ADAVEM 49). Ces associations ont des permanences extérieures pour leur permettre d'être au plus près géographiquement des victimes. Les associations reçoivent toutes les personnes qui s'estiment victimes, engagées ou non dans une procédure pénale.

Ces associations sont présentes sur 700 lieux d'accueil (sièges sociaux, tribunaux et antennes de justice, commissariats, gendarmeries, hôpitaux, quartiers ...)

Elles font appel à 1 200 professionnels et aident 300 000 personnes par an.

Leur rôle est d'écouter les victimes pour cibler leur demande, de les informer sur leurs droits et devoirs dans le cadre d'une procédure, de leur proposer un soutien psychologique et parfois social.

Ces services sont gratuits et confidentiels.

La saison 2008/2009 a vu le lancement d'une campagne nationale de protection physique de l'arbitre dans le but de prévenir des comportements contre les arbitres.

Le 15 décembre 2009, l'INAVEM a signé avec la FFF une convention pour l'accompagnement des arbitres victimes d'agression.

Le 10 novembre 2012, une nouvelle convention est signée avec un champ d'application plus large puisqu'elle prévoit l'accompagnement global par l'INAVEM de tous les licenciés et de leur environnement proche témoin ou victime d'une agression physique ou verbale.

Cette convention a pour objectif d'aider toute personne victime ou témoin de mauvais comportements dans le football amateur, licencié ou proche du licencié. Cette personne peut contacter le 08VICTIMES - 08 842 846 37 (7 jours sur 7, de 9h00 à 21h00) pour être entendue et orientée si besoin vers l'association locale d'aide aux victimes. Ce contact doit être perçu comme une ressource soit pour la victime directe soit pour son entourage.

21. Le Projet Club – présenté par Cédric PENAUD, Directeur

Pour cette 2^{ème} partie de l'Assemblée Générale, les élus de la Ligue ont souhaité inaugurer un nouveau format, que nous voulons plus convivial, plus interactif mais toujours en lien avec vos préoccupations quotidiennes. En tant que Directeur de la Ligue, j'aurai le plaisir d'animer ces échanges avec les différents interlocuteurs présents autour de moi.

Comme vous avez pu l'entendre tout à l'heure, à travers les propos du Président de la Ligue, le club est au centre du projet de la mandature. En effet, le club doit être le maillon fort du système fédéral. Il est au cœur des réflexions et des préoccupations de la Ligue.

Nous allons donc aborder quatre thèmes étroitement liés et imbriqués :

1- le Projet club : Qu'entend-t-on par « projet club » ?, Qu'est-ce que cela peut apporter à votre club ? Comment la Ligue Atlantique peut vous accompagner ?

2- les Emplois d'Avenir : Quel est le public concerné ? Quelles sont les conditions d'éligibilité ? Comment la Ligue Atlantique peut-elle vous aider ?

3- le Centre Interrégional de Formation : 10 Ligues métropolitaines ont été choisies par la Fédération et son Institut de Formation, pour relayer et dispenser des formations sur un territoire interrégional. Depuis septembre dernier, la Ligue Atlantique a donc l'agrément de Centre Interrégional de Formation. En quoi cela consiste – t-il ? Quelles formations vont y être dispensées ? Qu'est-ce que cela va apporter à vos clubs ?

4- la Réforme des Formations Techniques : initiée il y a 1 an, la profonde réforme des formations techniques se poursuit cette année. Quels sont les nouveaux Certificats Fédéraux ?, Quels diplômes vont remplacer les Brevets d'Etat ? Comment inscrire vos éducateurs ?

En une heure, les invités autour de la table vont essayer de répondre à ces questions et à vos interrogations.

1. Pour parler du Projet Club et de son fondement politique, Georges JOUY, vice-Président délégué de la Ligue Atlantique et Pilote du Pôle développement ainsi qu'Alain DURAND vont nous apporter leur éclairage.

Question 1 : Quelles sont les motivations politiques de ce projet ?

Réponse de Georges JOUY :

Comme nous l'a rappelé le Président, une des ambitions de notre mandature, c'est d'accompagner les clubs dans le développement de leur identité et dynamiser leurs différentes actions. Comment ? Pourquoi ?

On a fait des analyses et on est arrivé à des conclusions, les clubs qui ont élaboré de façon collective des projets, ce projet est devenu un levier fédérateur.

L'histoire nous montre que certains clubs ont su mettre en place un réel projet dans leur structure pour :

- fédérer des bénévoles, attirer des dirigeants
- former des arbitres

- féminiser le club
- grandir sportivement

Chaque club est différent, chaque club est important. Chaque club a son histoire et son environnement. Il faut donc replacer le club dans :

- son environnement social,
- son bassin démographique,
- les attentes de ses adhérents...

Pour nous, tout part du club, tout doit revenir au club. C'est aider le club à réfléchir. Qu'est-ce que je fais de mon club ? Comment le pérenniser pour aujourd'hui et pour demain ?

Réponse d'Alain DURAND :

Le club est la cellule de vie du football et face aux constats qui peuvent être réalisés, vous êtes bien conscient, vous qui êtes dirigeants de club, qu'il y a un turnover très important des présidents. Souvent un certain nombre de présidents sont là un peu par défaut plus que par conviction, tout simplement parce qu'il n'y avait pas de volontaire à aller à la présidence. Ce turnover est très important puisque la durée de vie d'un président est de 2 à 3 ans, il n'y a donc pas de véritable projet au sein du club.

Le rôle d'une Ligue est d'accompagner au mieux ses clubs. La Ligue essaie à travers l'ensemble de son action d'accomplir cette mission. Parmi les réalisations récentes, nous pouvons par exemple nous féliciter :

- De la mise en place du partenariat pour 4 ans avec les magasins Intersport. Ce partenariat bénéficie à tous les clubs et tous les licenciés,
- Du renouvellement de la convention de partenariat avec la Mutuelle Des Sportifs qui nous permet de mettre, à votre disposition, entre autre, un conseiller en assurances 2 jours par semaine à la ligue.
- D'une simplification administrative des relations Ligue - clubs.

Question 2 : Quels sont les contours de ce projet ?

Réponse de Georges JOUY :

Ce projet consiste à mettre à disposition, par la Ligue, pour les clubs volontaires, une équipe de conseillers et accompagnateurs de projets. Nous sommes une douzaine, il y a des élus et des non élus, il y a des Présidents de clubs qui peuvent vous faire partager leurs expériences.

L'objectif est de :

- sensibiliser les dirigeants,
- les aider à mettre en place leur propre réflexion,
- faire prendre conscience qu'un club n'est pas isolé mais fait partie d'un ensemble.

Pour aider à mettre en place ce dispositif, nous mettons à disposition des outils permettant d'initier et de structurer une réflexion, de faire un diagnostic complet de son club sans rien oublier, sur tous les plans, pour à la fois faire ressortir les points forts, car tous les clubs ont des points forts à développer mais également faire ressortir les points faibles qui méritent aussi de s'y attarder. Comment je peux les développer ? Pour arriver après à proposer des formations, que ce soit des formations pour les arbitres, pour les éducateurs, que ce soit pour étudier éventuellement la possibilité de mettre un emploi d'avenir dans ce club.

Voici notre but, mais de toute façon la démarche c'est le club qui la fait, les dirigeants du club qui la font, nous, nous ne sommes qu'une aide.

La Ligue nous met à votre disposition. Nous allons dans vos clubs à deux ou trois pour vous aider dans la réflexion et dans l'analyse complète de votre club.

Question n°3 : Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Réponse de Georges JOUY :

Cette équipe de formateurs a reçu une formation sur quelques mois puis courant septembre tous les clubs ont reçu un questionnaire pour savoir s'ils étaient ou pas intéressés par cette démarche et aujourd'hui près de vingt clubs ont répondu.

Nous sommes dans la phase d'analyse avec ces clubs, une première analyse de l'approche qui a commencé à la mi-octobre, on s'est donné un délai pour mi-décembre pour clôturer ces analyses. Et qu'ensuite le club nous dise ce qui l'intéresse et s'il souhaite aller plus loin et lui proposer une démarche en fixant des objectifs et des priorités. Nous mettrons aussi en place un tableau de suivi pour que le club puisse mesurer ses progrès, son avancement. Un projet club, ce n'est pas un projet d'une saison mais c'est au moins un projet de 3, 4, 5 saisons à venir. C'est en ce sens que l'on peut pérenniser son club.

Question n°4 : Jean-Jacques GAZEAU, le District de Vendée que vous présidez a été précurseur dans la mise en place des projets clubs. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur l'expérience conduite en Vendée ? Comment cela a-t-il été vécu par les clubs ?

Réponse de Jean-Jacques GAZEAU :

Sur les deux dernières saisons, nous avons proposé ce projet club aux clubs vendéens. Vingt clubs se sont proposés pour participer à cette formation, des clubs de tout horizon, de la 4^{ème} Division à la Division Honneur. Concrètement ça a fonctionné en cinq étapes, trois étapes collectives où les clubs ont travaillé sur ce qu'est un diagnostic, nous leur avons donc donné un certain nombre d'outil pour le réaliser.

Une deuxième démarche collective, autour de la méthodologie de projet, donc là aussi, c'est quoi un projet ? Comment on s'y met ? Qu'est-ce qu'on veut faire ?

Et une troisième étape collective, autour des ressources humaines, au niveau des éducateurs et des dirigeants bénévoles.

Et puis entre ces trois étapes, il y a eu des démarches individuelles, avec des rencontres à l'intérieur des clubs. Les formateurs sont allés à la rencontre des clubs pour travailler avec eux et avancer.

Qu'est ce qu'il en ressort ?

Je vais vous livrer pêle-mêle les réflexions des clubs qui ont été données à l'issue de cette formation :

- *Un projet club harmonieux,*
- *Une organisation et un fonctionnement optimisé,*
- *Des bénévoles fédérés et fidélisés autour d'un projet commun,*
- *Une image des clubs valorisés, donc attractive,*
- *Une action sportive et éducative cohérente,*
- *Une structure pérennisée.*

Autres réflexions des clubs, grâce à ce travail on a mieux compris ce qui va et ce qui ne va pas. Cela nous a permis de :

- *Déceler les points forts, les points faibles, les manques,*
- *Répartir les tâches à l'intérieur du club,*
- *Donner du sens à notre action,*
- *Nommer des responsables, et les motiver,*
- *Utiliser au sens positif les membres de l'association.*

Et je ne terminerais pas sans une remarque que j'ai trouvé très intéressante : « Grace à cette nouvelle partition, nous sommes passés d'une fanfare aux nombreux canards à une belle philharmonie, nous ne sommes pas encore en mode orchestre philharmonique mais qui sait un jour ».

Intervention de Cédric PENAUD :

A travers cette présentation, nous pouvons d'ores et déjà voir l'intérêt de la mise en place d'un projet club dans les clubs. En effet un club doté d'un véritable projet associatif est un club qui :

- *vit bien sportivement,*
- *qui ne manque pas de bénévoles car il a su fédérer autour de lui les bonnes volontés,*
- *qui sait se diversifier (accueil des féminines, pratique du futsal, du beach soccer, ...),*
- *qui forme des arbitres.*

Cependant, vous vous posez sans doute la question de la mise en œuvre dans votre association. Qui va s'en occuper au quotidien ? Comment faire sachant que vous courez déjà après le temps ?

Il existe aujourd'hui le dispositif des Emplois d'Avenir. Ce n'est sans doute pas la réponse à tous les problèmes des élus de clubs mais certainement une opportunité à saisir et une solution peu onéreuse pour mettre en place un emploi salarié dans un club.

Pour en parler, Alain MARTIN, Président du District de Loire-Atlantique et Guy RIBRAULT, Président du District de Maine et Loire vont apporter leur témoignage et enrichir les propos du Président de la Ligue.

2- Les Emplois d'Avenir

Question 1 : Alain DURAND, pouvez-vous nous préciser quelles sont les aides et les modalités de mise en œuvre de ce type de contrat ?

Réponse d'Alain DURAND :

La Fédération Française de Football s'est engagée à créer 1 000 emplois d'avenir au 31 décembre 2014 dans les clubs de football et les centres de gestion. Une convention d'engagement a été signée entre l'Etat et la fédération le 21 mars 2013. Un objectif pour chaque ligue a été fixé en concertation avec celles-ci. L'objectif pour la Ligue Atlantique est ainsi de 40 emplois d'avenir.

Profil du jeune recruté :

- Jeunes 16 à 25 ans (ou 30 ans si travailleurs handicapés) sans emploi,
- Sans diplôme,
- Titulaire d'un CAP/BEP ou ayant un niveau IV en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois au cours des 12 derniers,
- A titre exceptionnel : Bac + 3 résidant dans les zones prioritaires, en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

Les aides à l'embauche :

- L'Etat abonde de 75% du SMIC Horaire Brut sur la durée du contrat,
- Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales,
- Exonération de la taxe sur les salaires.

L'aide fédérale :

- La FFF abonde de 100 €/ mois. Versement trimestriel à terme échu par la Ligue,
- Travail à temps plein,
- CDI ou CDD 3 ans.

Intervention de Cédric PENAUD :

A ce jour sur la Ligue, nous sommes à 28 emplois d'avenir signés dont 23 qui bénéficient de l'abandonnement fédéral de 100€.

Simulation de coût d'un emploi d'avenir

- Rémunération Brute mensuelle 1 430.00 € (pour un temps plein payé au SMIC)
- Aide de l'Etat (75%) - 1 072.00 €
- Aide Fédérale - 100.00 €
- Coût résiduel moyen 480.00 €

Question 2 : Alain MARTIN, Guy RIBRAULT : vous êtes en contact de proximité avec les clubs, pouvez-vous nous raconter les 1ères mises en place d'emploi d'avenir dans les clubs ?

Intervention d'Alain MARTIN :

Concernant le District de Loire-Atlantique, à ce jour, nous avons 5 clubs qui ont un emploi d'avenir, dans le cadre de ce qui est retenu par la FFF, c'est-à-dire un contrat de trois ans.

Concernant le district, nous avons mis en place début août un emploi d'avenir sur un contrat de trois ans. Le niveau d'étude de ce jeune qui a vingt ans est simplement une seconde. On lui apporte toutes les formations administratives et techniques, à savoir qu'il a peu près 50 % de son temps en administratif et 50 % en technique.

Sur le plan administratif, aujourd'hui il s'occupe de la commission des jeunes, et sur le plan technique, il participe aux activités avec la Colinière, toujours en lien avec nos techniciens. Il participe à toutes les formations qui se déroulent dans les clubs, toujours avec les techniciens.

Le but est que ce jeune, passe tous les diplômes des formations techniques et qu'au bout des trois ans on souhaite qu'il puisse intégrer l'un de nos clubs en Loire-Atlantique qui a justement un projet club. Il sera opérationnel pour gérer l'administratif et le technique de ce club.

Intervention de Guy RIBRAULT :

Nous avons également un emploi d'avenir en Maine et Loire, une jeune fille, Alexandra CHIRON.

Alexandra est chez nous après avoir fait sa formation en alternance du BPJEPS, avec le CREPS de Laval et a fait ses seize mois de formation chez nous. Alors vous aller me dire qu'elle est déjà diplômée cette jeune fille. C'est vrai, mais habitant dans un quartier de zone prioritaire, on a pu l'intégrer.

Alexandra partage son temps entre des tâches administratives, par exemple elle a la gestion administrative complète du Pôle Féminin et puis une partie de la gestion administrative du foot animation en lien avec le CDFA.

Sur le plan technique, elle participe aux actions de promotion du foot dans les écoles puis elle participe à une séance sur trois hebdomadaires à la Section Sportive Féminine de Chevrollier.

Ce sur quoi je voulais inciter quand on parle d'emploi d'avenir, au-delà du montage financier qui est forcément intéressant c'est qu'il faut vraiment que l'association et l'emploi d'avenir soit un binôme gagnant-gagnant. Si jamais le club se dit que c'est l'opportunité d'avoir quelqu'un pour accomplir des tâches qui ne vont pas lui coûter trop cher, si on part sur cet objectif là, on ne va pas atteindre l'objectif de formation qui est indispensable.

Il faut vraiment qu'il y ait là un binôme avec une relation étroite qui s'installe entre le salarié et l'employeur. Il faut qu'il y ait autour de lui une équipe, qu'il se sente entouré.

Il faut également attacher beaucoup d'importance au bilan d'étapes qui sont fait avec la mission locale pour justement voir comment on avance et programmer les formations.

Chez nous, Alexandra, à court terme obtiendra le BMF et plus ambitieux le BEF dans les trois ans.

J'ai rencontré des clubs partant pour cette opération en Maine et Loire, on est déjà à près de 15 emplois d'avenir et d'autres sont prêts à s'engager mais là il y a un petit peu un phénomène de chance parce qu'il faut, surtout en milieu rural, trouver « l'oiseau ». Il faut avoir à proximité le jeune de moins de vingt-cinq ans qui peut entrer dans le processus et qui peut répondre à vos attentes.

Intervention de Cédric PENAUD :

En résumé, le dispositif des emplois d'avenir est une réelle opportunité pour les clubs. Les aides de l'Etat et l'abondement fédéral offrent une solution évidente de salariat dans les clubs. Néanmoins, ces aides sont conditionnées à la mise en place d'un parcours de formation. En effet, la professionnalisation est la condition sine qua non de ce type de dispositif. Pour les jeunes qui ont l'ambition de devenir éducateur et pour les autres, la Ligue Atlantique s'est positionnée, en mai dernier, pour obtenir l'agrément de Centre Interrégional de Formation de l'Institut de Formation du Football. En août, nous avons appris que la ligue était retenue, avec 9 autres Ligues. Nous allons maintenant vous présenter notre Centre Interrégional de Formation : Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

3- Le Centre Interrégional de Formation

Question 1 : Didier ESOR, vous êtes l'élu du Conseil de Ligue en charge du C.I.F., pouvez-vous nous expliquer le contexte et les objectifs ?

Intervention de Didier ESOR :

La FFF est désormais propriétaire de ses diplômes via son Institut de Formation. Le ministère lui a donné 2 ans pour prouver sa capacité à organiser la formation pour les titres à finalité professionnelle. Les Ligues agréées comme CIF sont donc chargées de mettre en œuvre et de déployer le dispositif au plus près des clubs.

L'enjeu pour la Ligue Atlantique d'être agréée comme CIF est quadruple :

- Dispenser les nouvelles formations techniques dans la Ligue. Ce ne sera pas le cas pour toutes les Ligues,
- Former les emplois d'avenir,
- Répondre aux besoins des clubs en décentralisant des formations de l'Institut de Formation au CRT (comptabilité, informatique, communication, ...),
- Faire travailler le Centre Régional Technique.

Question 2 : Quel est l'avantage pour les clubs que la Ligue soit CIF

- Proximité du lieu des formations,
- Formateurs qui connaissent les clubs,
- La LAF comme interlocuteur unique.

Question 3 : Frédéric BODINEAU, vous êtes le référent technique régional des formations, quelles seront dans un 1^{er} temps les formations délivrées ?

Intervention de Frédéric BODINEAU :

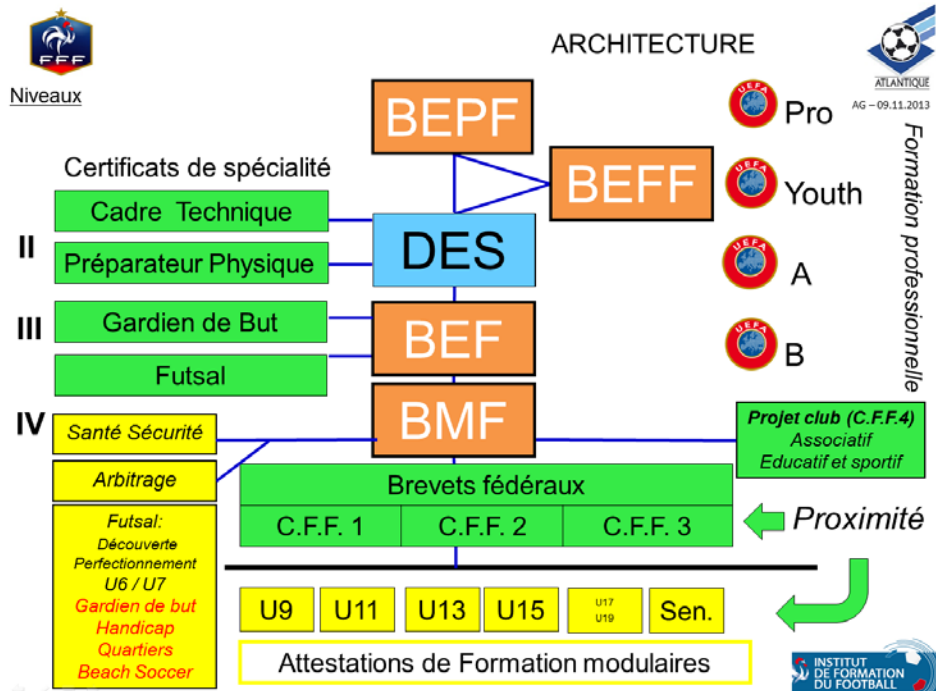
Il s'agit de Titres à Finalité Professionnelle (T.F.P.): Brevet de Moniteur de Football et Brevet d'Entraîneur de Football qui vont succéder au Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré.

Intervention de Cédric PENAUD :

Comme nous venons de le voir, la création du Centre Interrégional de Formation accompagne la mise en place des nouvelles formations et notamment les nouveaux titres à finalité professionnelle. Initiée la saison passée, la réforme des formations techniques se poursuit cette année. Le Directeur Technique Régional, José ALCOGER et Frédéric BODINEAU vont maintenant vous éclairer sur la nouvelle architecture en vigueur à partir de cette saison.

4- Les Formations Techniques

Intervention de Frédéric BODINEAU : Architecture



En jaune : formation sans examen

En vert : formation avec examen

En rouge : formation non disponible pour le moment

Modalités de mise en place des formations modulaires :

1. Coût : 66 € à la Ligue Atlantique de Football + 9 € 50 / repas
2. 12 stagiaires minimum - Maximum 25.
3. Contactez le C.T.D. de votre département,
 - Qui vous transmettra le cahier des charges,
 - Organisation des repas lorsque le stage se déroule sur une journée complète,
 - Qui validera les dates,
 - Qui mobilisera l'équipe de formateurs.
4. La Ligue ouvrira le module sur le site Internet de la Ligue.
5. A J-10 la Ligue Atlantique confirme la tenue du stage au regard des inscriptions.

Conditions d'inscriptions :

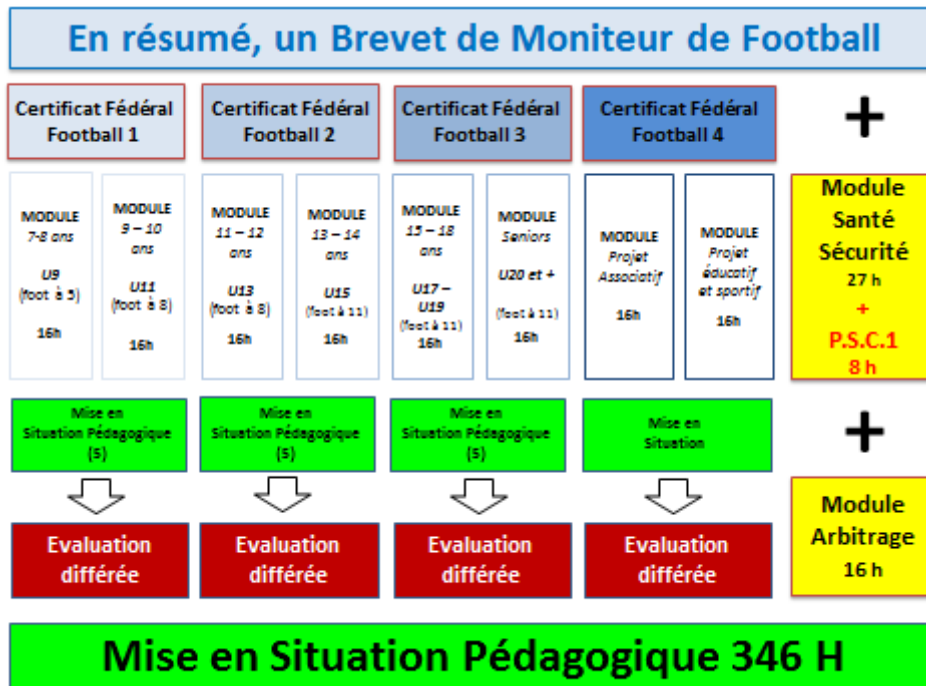
- Etre licencié F.F.F.,
- Avoir 16 ans révolus,
- Avoir un certificat médical valable sur la saison.

Comment on s'inscrit :

Sur le site de la Ligue, rubrique Technique / Formations / Inscription.

Vous êtes inscrit dès l'instant où on a reçu le règlement, soit par chèque ou attestation de prise en charge du club via la messagerie officielle, par contre il faut préciser si vous êtes pensionnaire ou demi-pensionnaire.

Le Brevet de Moniteur de Football



Conditions à respecter au moment de l'inscription :

- Etre âgé de 18 ans révolus,
- Etre licencié à la F.F.F.,
- Avoir satisfait à un entretien avec le jury.

Quatre possibilités :

- La formation continue,
- La formation discontinuée,
- La Validation des Acquis de l'Expérience,
- L'apprentissage.

Conditions à respecter au moment de l'inscription pour les BEF :

- Être âgé de 18 ans révolus,
- Être licencié à la F.F.F.,
- Être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional (F.F.F.),
- Être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou du PSC1,
- Être titulaire de l'attestation fédérale en arbitrage F.F.F.,
- Être titulaire du BMF ou du BEES 1 Football ou du B.P.J.E.P.S. Sport Collectif (mention Football) ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ou avoir 100 matches de L1 à la C.F.A. 2 ou D1 ou D2 féminines,
- Avoir satisfait à un entretien avec le jury.

José ALCOECER, quelles sont les obligations liées au statut des éducateurs ?

Intervention de José ALCOECER :

Je vais vous présenter la possibilité qui vous est offerte d'évoluer dans votre encadrement de club. On vous a parlé de l'obligation de l'encadrement professionnel, vous le savez, il faut des diplômes.

Voici la situation à aujourd'hui des championnats seniors.

Au niveau de la Ligue en DH, il faut le DEF, en DRS il faut le BEES1 et en dessous il n'y a aucune obligation.

Par le projet sportif, le Conseil de Ligue nous a demandé de réfléchir pour qu'à la fin de la mandature 2016, vous puissiez avoir une structuration digne de ce nom.

Ce que l'on vous propose, c'est un projet et donc de réfléchir à ce que vous voulez faire dans les trois prochaines années.

Il vous faut donc anticiper cette situation et la préparer pour 2016. Mais pour pouvoir anticiper il faut préparer et pour préparer il faut réfléchir.

D’où cette aide à votre réflexion. Voici une proposition pour que chaque année vous puissiez vous structurer à travers le dispositif qui vous est présenté.

Par exemple, à terme, on pourrait avoir des diplômes différents pour chacun des niveaux ... et ce serait la même chose au niveau des jeunes, des féminines et des pratiquants du Futsal.

Avec le tableau affiché sur l’écran, vous pouvez suivre le projet en cours.

Aujourd’hui sur l’encadrement des clubs en fonction des championnats, cela va jusqu’à 92 % de diplômés pour certains niveaux.

Pour la DRS, tout le monde a le diplôme. Pour la DRH, il y a à 70 % de personnes diplômées.

Finalement sans aucune obligation de la part de la LAF, vous êtes déjà dans « les clous ». Il suffit qu’un petit tiers des clubs se mettent à niveau pour que tous possèdent un éducateur diplômé.

La plupart des clubs sont déjà en règle sur les diplômes qui pourraient correspondre au niveau de pratique. Finalement vous êtes déjà en avance !

Donc ce qu’on vous propose, c’est à la fois une évolution de votre situation qui est déjà favorable et donc trois ans pour vous mettre en conformité avec le projet qui se mettra en place.

SENIORS	JUILLET 2013	JUILLET 2014	JUILLET 2015	JUILLET 2016
DH	D.E.F.	D.E.F.	D.E.F.	B.E.F. ? (F.F.F.)
DSR	B.E.E.S. 1°	B.E.E.S. 1°	B.E.E.S. 1°	B.E.E.S. 1° ou B.E.F
DRH		A.S. / C.F.F.3	C.F.F.3. + autre CFF	B.E.E.S. 1° / B.M.F.
PH			Module Senior	C.F.F. 3
DSD ?			Module Senior	C.F.F. 3

JEUNES	JUILLET 2013	JUILLET 2014	JUILLET 2015	JUILLET 2016
U19 DH		A.S. / C.F.F.3	C.F.F.3. + autre CFF	B.E.E.S. 1° / B.M.F.
U19 PH			Module U19	C.F.F. 3
U17 DH		A.S. / C.F.F.3	C.F.F.3. + autre CFF	B.E.E.S. 1° / B.M.F.
U17 DSR/PH			Module U17	C.F.F. 3
U16 PDL	B.E.E.S. 1°	B.E.E.S. 1°	B.E.E.S. 1°	B.E.E.S. 1° ou B.E.F
U15 PDL	B.E.E.S. 1°	B.E.E.S. 1°	B.E.E.S. 1°	B.E.E.S. 1° ou B.E.F
U15 DRS		Init. 2 / C.F.F. 2	C.F.F.2. + autre CFF	B.E.E.S. 1° / B.M.F.
U15 PH			Module U15	C.F.F. 2
U14	C.F.F. 2	Init. 2 / C.F.F. 2	C.F.F.2. + autre CFF	B.E.E.S. 1° / B.M.F.
U13 Crit.	C.F.F. 2	C.F.F.2. + autre CFF	C.F.F.2. + autre CFF	C.F.F. 2 et 2 C.F.F.

Spécifique	JUILLET 2013	JUILLET 2014	JUILLET 2015	JUILLET 2016
DH Féminine	Init 2 ou A.S.	A.S. / C.F.F.3	C.F.F.3. + autre CFF	B.E.E.S. 1° / B.M.F.
PH Féminine		Journée Féminine	Module sénior	C.F.F. 3

Futsal		Module Futsal Découverte	Module Futsal Perfectionnement	Module Futsal Perfectionnement
--------	--	--------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Le B.E.E.S. 1 reste un diplôme de Niveau IV comme le B.M.F.

Ce sont deux diplômes différents. Comprenez que la F.F.F. ne donnera pas le B.M.F. aux B.E.E.S. 1.

Mais un B.M.F. n'est pas l'équivalent du B.E.E.S. 1 (cf. Statut des éducateurs).

Equivalences B.E.E.S. 1 vers B.E.F. :

Conditions d'équivalence :

Le B.E.E.S. 1 ayant eu une expérience professionnelle d'entraîneur de football au niveau régional seniors ou au niveau national jeunes, de quatre cents heures lors de deux saisons sportives au minimum, attestée par le DTN, obtient de droit le brevet d'entraîneur de football.

Equivalences D.E.F. vers B.E.F. :

Le D.E.F. est un diplôme de niveau II et fédéral. Il correspond à aucun niveau professionnel (R.N.C.P.). Leurs titulaires ont le B.E.E.S. 1 et à ce titre auront l'équivalence du B.E.F.

Equivalences D.E.F. vers D.E.S. :

Avant le 26 avril 2017, le D.E.F. obtient sur demande le D.E.S. aux conditions suivantes : doit avoir entraîné 2 400h dans les 8 dernières années : une équipe senior de niveau national ou au sein d'une structure déconcentrée de la FFF ou au sein d'une structure labellisée Haut Niveau par le Ministère Jeunesse et Sports.

Et avoir exercé les fonctions de formateurs pendant 300h dans les 8 dernières années au sein d'une ETR conventionnée avec la DRJSCS.

Intervention d'Alain DURAND :

Pour conclure Monsieur DURAND remercie tous les intervenants et invite le représentant de la LFA, Michel TRONSON, à nous dire quelques mots.

21. Intervention de Michel TRONSON, vice-président-délégué de la LFA et ancien Président de la Ligue Atlantique

Je ne pouvais rester sur un rendez-vous manqué il y a un an, et mon éducation me faisait un devoir de venir vous dire au revoir...

Sans doute il y a un an, je vous aurais dit que j'avais le sentiment d'avoir donné à la Ligue l'essentiel de ce que je pouvais donner, pas tout bien, mais de mon mieux,

Sans doute, je vous aurais dit qu'une équipe performante et compétente, rassemblée sur un projet, était aux commandes, et que j'envisageais de confier bientôt les clés du camion à celui qui le pilote aujourd'hui.

Les événements, indépendants de ma volonté, ô combien, les lui ont confiées naturellement.

Un signe sans doute que le moment était venu.

Aujourd'hui, j'ai d'abord envie de vous dire la fierté que je ressens et garderai toujours d'avoir présidé neuf ans aux destinées de cette grande et belle ligue Atlantique, d'avoir poursuivi l'œuvre de mes trois brillants prédécesseurs.

J'ose espérer avoir été à la hauteur de ce qu'ils attendaient ou auraient attendu de moi.

En évoquant les Présidents, je pense bien évidemment également aux membres de leurs équipes, occasion pour moi de remercier chaleureusement tous ceux qui m'ont supporté, dans les deux acceptions du verbe supporter.

Je n'avais pas projeté d'embarquer pour une autre aventure, mais voilà.

Vous savez que j'ai une propension à succomber à la tentation des projets inventifs, aux appels des sirènes qui invitent à découvrir des horizons neufs.

Mais la Ligue Atlantique demeure mon port d'attache.

La Fédération porte aujourd'hui des projets ambitieux rassemblés sous la bannière "Horizon Bleu 2016".

Nous sommes engagés à la LFA sur des chantiers nombreux de développement, au niveau des pratiques, des valeurs, des outils de partage, d'échanges, de communications.

Nous, les acteurs du plus beau jeu du monde, de ce sport langage universel, nous ne devons pas tomber dans le snobisme de la critique à la mode.

On entend tant de contre-vérité :

- *Que la violence progresse, c'est faux, les chiffres de l'observatoire prouvent le contraire,*
- *Que les pratiquants boudent : c'est faux, la progression des nouvelles licences est continue.*

- *Ce qui est vrai, c'est que les attentes des pratiquants et amoureux du football sont aujourd'hui diverses et que les offres sont à diversifier,*
- *Ce qui est vrai, c'est que votre rôle n'est pas facile tous les jours, mais les satisfactions sont à la hauteur des efforts consentis.*

Après 40 ans d'engagement dirigeant, je mesure que c'est la meilleure université pour apprendre l'essentiel de la vie et des autres, et que notre salaire, qui ne se dévalue ni ne s'impose, est l'amitié.

*Merci à vous qui m'avez donné la vôtre, et, j'espère, me la garderez.
Au revoir*

Alain DURAND, remercie Michel TRONSON, en profite pour demander à l'Assemblée de nommer Monsieur Michel Tronson Président d'Honneur de la Ligue Atlantique de Football (applaudissements de l'Assemblée) et lui remet la Plaque de Bronze de la FFF.

22. Résultats des votes par Julien Leroy

Les opérations de votes ont été conduites sous le contrôle de la Commission Régionale de Contrôle des Opérations Electorales.

Pour l'élection complémentaire au Conseil de Ligue, Monsieur LE BUAN a été élu avec 1183 voix (sur les 1273 voix représentées).

S'agissant de la deuxième élection :

Le Président de la Ligue ou son représentant :	
Alain DURAND	1072
Suppléant – Georges JOUY	1068
Les Présidents de District ou leurs représentants	
District de Loire-Atlantique :	
Alain MARTIN	1058
Suppléant – poste vacant	
District de Maine et Loire :	
Guy RIBRAULT	1072
Suppléant - Jack GASTINEAU	1072
District de Vendée :	
Jean-Jacques GAZEAU	1072
Suppléant - Gérard GADE	1072
Délégués Ligue : Nombre de postes : 3 titulaires et 3 suppléants	
Alain CHARRANCE	527
Georges LE GLEDIC	617
Philippe LESAGE	733
Jean-Luc MARSOLLIER	677
Daniel MOULET	610
Suppléant – Didier ESOR	1072
Suppléant – Gilles FOURAGE	1072
Suppléante – Isabelle SALAUN	1072
Délégué des championnats nationaux :	
Michel AURAY	1071
Suppléant - Michel RECULEAU	1072
Délégué du football diversifié (pour les seules AG de la LFA)	
Alain BLANCHET	1072

Ont obtenus la majorité absolue (637 voix) : Philippe LESAGE et Jean-Luc MARSOLLIER.

Il reste donc un poste vacant et comme annoncé tout à l'heure, vous allez devoir voter une seconde fois avec l'enveloppe couleur saumon qui contient actuellement les cinq noms des candidats à cette élection. Vous aurez le choix entre :

- *Alain CHARRANCE*
- *Georges LE GLEDIC*
- *Daniel MOULET*

*Vous devrez insérer le bulletin du candidat que vous aurez choisi.
Les résultats seront affichés dans la salle d'accueil.*

Résultats du second tour :

Alain CHARRANCE	291
Georges LE GLEDIC	183
Daniel MOULET	275

Alain Charrance est donc le troisième délégué de la Ligue.

23. Remerciements

Monsieur Alain DURAND tient à remercier les clubs de leur participation et conclut cette Assemblée Générale en vous disant à très bientôt.

Bonne chance aux clubs qui sont qualifiés pour le 7^{ème} tour de la Coupe de France qui se jouera le week-end prochain.

Le Président,
Alain DURAND



Le Secrétaire Général,
Jean-Luc MARSOLLIER

